2022-19

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION d'EAU POTABLE DE PRÉNOUVELLON - MEMBROLLES –TRIPLEVILLE – VERDES – CHARSONVILLE-OUZOUER LE MARCHE

Département de Loir-et-Cher
Arrondissement de BLOIS
Siège : Mairie déléguée de PRÉNOUVELLON – 41240 BEAUCE LA ROMAINE

Reçu à la Préfecture de Loir-et-Cher, le : 09 AOUT 2022

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 4 août 2022

L'an deux mil vingt deux et le 4 août à dix sept heures trente minutes, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie de PRÉNOUVELLON, sous la présidence de Monsieur Bernard ESPUGNA, Président du Syndicat.

Date de convocation : 27 juillet 2022
Nombre de membres en exercice : 9

Président de séance : Bernard ESPUGNA
Présents : Bernard ESPUGNA, Philippe POITOU, Jean-Charles GAUCHERON, Bruno VIVIER, Franck POINTEAU, Gérard GOUDEAU, Jean-Paul BEDIOU, Christian ROUBALAY

Présents mais non votants : Jérôme SEJOURNE, Sylvaine GENDRAULT
Absente excusée : Christine VEUILLE

CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2022-15 DU 1ER JUILLET 2022

Délibération 3
Objet : Travaux rue du Vieux Moulin – Commune déléguée de Membrolles et Servitude de passage

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que le bouclage rue du Vieux Moulin à Membrolles est préconisé pour améliorer la défense incendie. Ce secteur du syndicat présente les pressions les plus faibles. **En cas de sollicitation d'un poteau incendie à 30 m³/h, la pression du réseau peut chuter jusqu'à 0.2 bar, ne permettant pas une défense suffisante même pour les risques faibles.**

Il est donc nécessaire d'effectuer les travaux nécessaires.

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil du devis établi par VLSTP dans le cadre des travaux de bouclage rue du Vieux Moulin - Commune déléguée de Membrolles qui s'établit comme suit : HT : 76.376 euros, TTC : 91.651,20 euros. Monsieur le Président rappelle qu'il convient de s'adjoindre l'assistance d'un maître d'œuvre et propose le devis établi par la société EAUXILIUM pour la somme TTC de 5.250 euros (4375 euros HT).

Ces sommes ont déjà été prévues au budget et ont fait l'objet d'une demande de DETR auprès de la Préfecture du Loir et Cher.

Il informe le conseil que les travaux seront réalisés en septembre / octobre 2022.

Monsieur le Président rappelle qu'il convient de s'adjoindre l'assistance d'un maître d'œuvre et propose le devis établi par la société EAUXILIUM pour la somme TTC de 5.250 euros (4375 euros HT)

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité des membres présents de retenir l'offre de l'entreprise VLSTP pour la somme HT de 76.376 euros, soit 91.651,20 euros TTC et de s'adjoindre l'assistance de la société EAUXILIUM pour la somme de 4375 euros HT soit 5250 euros TTC.

- Autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces prestations et à déposer tout dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau, du Conseil départemental du Loir et Cher et de tout autre organisme susceptible d'être sollicité financièrement.
- Prend l'engagement de conduire à son terme les travaux tels que décrits.

Monsieur le Président indique qu'il conviendra d'établir une convention de servitudes pour faire passer la nouvelle canalisation sur le bord de la parcelle cadastrée 133ZM 3, appelée « Le Sentier de la Croix » et appartenant à Monsieur et Madame Philippe LANZERAY.

Cette canalisation fera partie intégrante du réseau de distribution d'eau appartenant au SIAEP.

Cette convention de servitudes sera établie à titre gratuit et sera conclue pour la durée de l'ouvrage ou de tous autres ouvrages qui pourraient lui être substitués.

Le libre accès à la canalisation devra être également accordé au SIAEP pour l'installation et la maintenance de l'ouvrage.

En conséquence, il est proposé au Conseil Syndical :

- D'approuver la constitution d'une servitude de passage de canalisation entre le SIAEP ainsi qu'une servitude d'accès sur la parcelle cadastrée 133ZM0053 appartenant Monsieur et Madame LANZERAY,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de servitudes se rapportant auxdites installations Monsieur et Madame LANZERAY,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toute acte et tout document se rapportant à la servitude sur la parcelle cadastrée 133ZM0053.

Pour extrait conforme au registre
Acte rendu exécutoire après publication
Et dépôt en préfecture le 5 août 2022

Délibéré, les jour, mois et an ci-dessus
Le Président,
Bernard ESPUGNA

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
PRENOUVELLON
MEMBROLLES - TRIPLEVILLE
CHARSONVILLE - VERDES
OUZOUER-LE-MARCHÉ
Mairie de PRENOUVELLON
41240 BEAUCE LA ROMAINE
D'ADDUCTION D'EAU

plan - Echelle : 1/1500

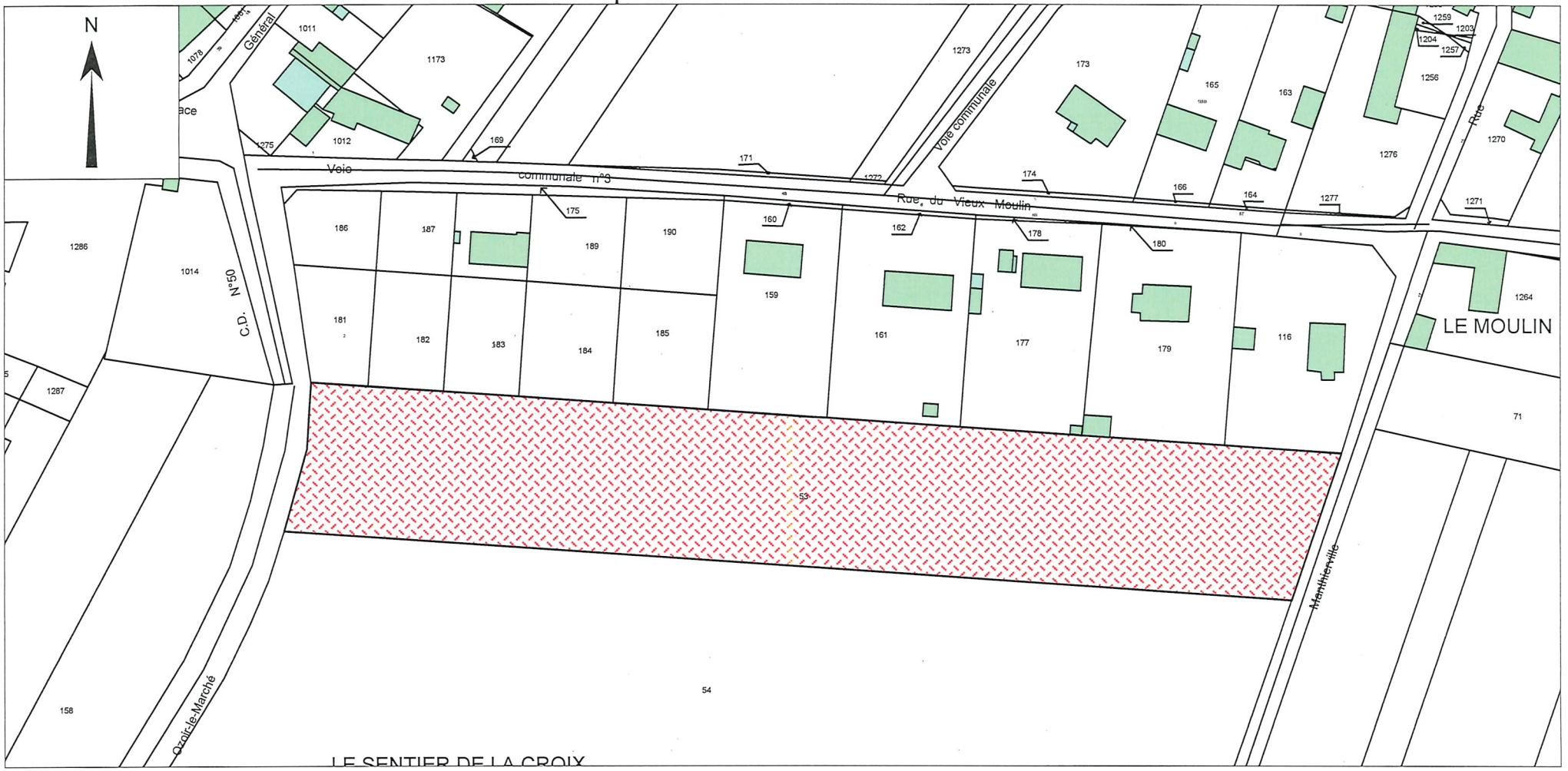

Edité le 05/08/2022

Parcelle : 133ZM0053	Surface : 10225 m²
Zone :	
Adr.Parcelle :	LE SENTIER DE LA CROIX 41240 BEAUCE LA ROMAINE
Propriétaire :	BADAIRE JACQUELINE MARIE ROLANDE
Adr. Prop. :	17 RUE DE LA JUSTICE 41240 BEAUCE LA ROMAINE
Propriétaire :	LANZERAY PHILIPPE ROGER ROLAND
Adr. Prop. :	12 PLACE ST-MARTIN 41240 BEAUCE LA ROMAINE